



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°338

FÉVRIER 2026

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 11 - pouvoirs : 5 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE donne pouvoir à Audrey BERTRET, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES, Yannick ROUSSE donne pouvoir à Isabelle SIRLIN.

Absent non excusé : Lauriane DOUILLARD, Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Subvention au CCAS

- ✓ Affectation de résultat 2025 – budget principal
- ✓ Affectation du résultat 2025 – budget lotissement des Châtaigniers

- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026
- ✓ Budget primitif 2026 – budget principal

C. INFORMATIONS :

Planning pour la tenue des bureaux de votes et pour le dépouillement

Piégeage des nids de frelons

Journée « J'aime la nature propre » : Dimanche 8 mars à 9h00.

Note d'information :

En raison d'une panne nationale des systèmes, certaines délibérations prévues lors de la séance du Conseil municipal n'ont pas pu être examinées ni votées. Cette situation indépendante de la volonté de la commune a notamment empêché la délibération des CFU (Comptes Financiers Uniques).

Dès que les conditions techniques le permettront, ces délibérations seront présentées et soumises au vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 11 mars. Il s'agit du Compte financier unique 2025 – budget principal, budget assainissement et budget lotissement des Châtaigniers.

Par ailleurs, une erreur de calcul est apparue dans le calcul de la Convention avec l'OGEC de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc. Cette délibération est reportée au 11 mars 2026

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **FINANCES :**✓ **Subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations approuvées par la Commission finances réunie le 09 février 2026.

Associations sportives Saint-Dolay	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)*	16			7 441.50 €
*8 associations : Foot - Basket - karaté - Loisirs danse - Rond Mitao - Yoga - kendo - Danse Feeling				
Associations culturelles & loisirs de Saint-Dolay	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	15	1		372.00 €
(ACCA) remboursement des indemnités piégeurs des ragondins	13	1	2	630.00 €
Amicale Laïque Arc en Ciel (ALAC)	16			400.00 €
Association l'Endansée	13	1	2	400.00 €
Comité des fêtes de Burin (1)	14	1		315.00 €
Les Cousettes de Saint-Dolay	15		1	400.00 €
Les Rendez-vous des Rives	14	1	1	400.00 €
Saint Do-lud	14		2	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine (2)	14		1	400.00 €
Saint-Dolay en transition	13	1	2	250.00 €
Vilaine en Plomb (palet)	13	1	2	400.00 €
Associations intercommunales	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
La CUMA Basse Vilaine (prêt de matériel)	16			157.00 €
UNC AFN – Anciens Combattants Théhillac Saint-Dolay	15		1	372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	16			107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard (0.40€/habitants)	16			1 100.00 €
Club Rochois de Gymnastique	15		1	59.00 €
L'outil en main « Estuaire Vilaine » Férel	15	1		100.00 €
Vilaine en fête	14		2	243.00 €
Associations départementales	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	16			100.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	15		1	213.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	14		2	59.00 €
Les Sauveteurs en Mer DAMGAN	16			100.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	13	3		372.00 €
Croix rouge Française	14	1	1	100.00 €

(1) Guillaume WACHNICKI étant Président de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

(2) Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions qui s'élèvent à un total de 14 890.50€ y compris les Sapeurs-Pompiers.

✓ **Subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**

Monsieur Le Maire propose de verser au budget du CCAS une subvention d'un montant de 6 000 € pour 2026.

Après délibération le Conseil Municipal valide cette subvention pour 13 voix pour et 3 abstentions (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION).

✓ **Affectation du résultat 2025 du budget principal**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au CFU 2025 du Budget Principal :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	2 352 925,87 €
Recettes de fonctionnement	2 726 214,12 €
Résultat de l'exercice	373 288,25 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	373 288,25 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	1 397 796,08 €
Recettes d'investissement	1 547 115,76 €
Résultat de l'exercice	149 319,68 €
Résultat antérieur reporté	-170 044,80 €
Résultat Global	-20 725,12 €
RAR dépenses	780 340,18 €
RAR recettes	462 427,36 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-338 637,94 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Au report en fonctionnement	
En report d'investissement (compte 1068)	373 288,25 €

Le Conseil Municipal valide pour 13 voix pour et 3 absences (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION) l'affectation du résultat pour un montant de 373 288.25€ dans la section investissement.



Pourquoi affecter le compte résultat à la section investissement ?

Affecter le compte de résultat à la section investissement permet d'exploiter les excédents budgétaires pour financer des projets essentiels, notamment les infrastructures publiques telles que les routes ou les réseaux d'assainissement. Cette démarche reflète l'engagement de la collectivité envers une gestion financière responsable et transparente.

En optant pour l'autofinancement des investissements, la collectivité réduit sa dépendance à l'emprunt, diminue les charges d'intérêts et favorise une gestion financière plus saine. Cela garantit également une approche prudente et durable, tout en optimisant l'utilisation des ressources publiques et limitant l'endettement.

✓ **Affectation du résultat 2025 du budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	60 708,95 €
Recettes de fonctionnement	60 708,96 €
Résultat de l'exercice	0,01 €
Résultat antérieur reporté	59 333,83 €
Résultat reporté en fonctionnement	59 333,84 €

Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	60 708,95 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice	-60 708,95 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat reporté en d'investissement	-60 708,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat du budget Lotissement des Châtaigniers.

✓ **Budget primitif 2026 du budget principal**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 575 200.00 €	2 100 000.00 €
Dépenses	2 575 200.00 €	2 100 000.00 €

Le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal valide pour 13 voix pour et 3 contre (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION) le budget primitif du budget principal de la Commune 2026 et autorise monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.



Pourquoi autoriser des mouvements de crédit à hauteur de 7.5% ?

Le Conseil municipal autorise le Maire à ajuster certaines lignes du budget en cours d'année. Cette mesure est encadrée par la loi permet de répondre rapidement aux besoins sans augmenter les dépenses ni toucher aux salaires, tout en garantissant la transparence grâce à l'information du Conseil municipal.

Par exemple : Le budget de la commune prévoit une somme pour l'entretien des bâtiments, comme l'école. En cours d'année, une panne importante de chauffage survient et nécessite une réparation urgente.

Dans le même temps, certaines animations prévues n'ont pas coûté aussi cher que prévu. La commune peut alors utiliser une partie de cet argent non dépensé pour financer rapidement la réparation du chauffage.

Ainsi cela permet de réparer l'école sans attendre, sans augmenter les dépenses, et sans dépasser le budget voté
Résultat : les travaux urgents peuvent être réalisés rapidement, tout en respectant le budget voté et l'intérêt des usagers.

✓ **Budget primitif 2026 du budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	139 338.84 €	140 708.95 €
Dépenses	139 338.84 €	140 708.95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif du budget lotissement des châtaigniers 2026 et autorise monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

✓ **Taux de fiscalité directe locale pour 2026**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- 16.70% pour la taxe d'habitation,
- 37.58 % pour la taxe foncière bâti
- 53.03 % pour la taxe foncière non bâti

Lors des échanges en commission finances du 9 février dernier, les élus ont choisi de suivre l'évolution des prix. Ils proposent donc une hausse des taux fiscaux de 1 %, correspondant au niveau actuel de l'inflation.

Nom de la taxe	Taux 2025	Taux 2026 +1%
Taxe d'habitation	17.03 %	17.20 %
Taxe foncière bâti	38.33 %	38.71 %
Taxe foncière non bâti	54.09 %	54.63 %

Le Conseil Municipal valide pour 15 voix pour et 1 contre (Stéphane PELLION) l'augmentation de 1% des taux fiscaux.

NOTE : Les 3 Comptes Financiers Uniques n'ont pas pu être soumis au vote en raison d'un incident informatique national. Ils seront présentés et votés lors de la séance du 11 mars prochain.

✓ **Compte Financier Unique 2025 – budget principal**

Le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CFU 2025 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalizations 2025
Recettes de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 726 214.12 €
Dépenses de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 352 925.87 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		373 288.25 €

	Vote du Budget 2025	Réalizations 2025
Recettes d'investissement	2 862 000.00 €	1 547 115.76 €
Dépenses d'investissement	2 862 000.00 €	1 397 796.08 €
Report du résultat antérieur		-170 044.80 €
RAR dépenses		780 340.18€
RAR recettes		462 427.36 €
Besoin de financement en investissement		-338 637.94 €

Compte Financier Unique 2025 – budget assainissement

Le CFU 2025 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	63 020.31 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	82 308.06 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		-19 287.75 €
	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	207 000.00 €	120 670.36 €
Dépenses d'investissement	207 000.00 €	151 495.94 €
Report du résultat antérieur		-30 825.75 €
RAR dépenses		
RAR recettes		
Excédent de la section d'investissement		+ 22 739.69 €

✓ **Compte Financier Unique 2025 budget lotissement des Châtaigniers**

Le CFU 2025 du budget lotissement des châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.95 €
Dépenses de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.96 €
Report du résultat antérieur		+59 333.83 €
Résultat de fonctionnement		59 333.84 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	134 024.00 €	60 708.95 €
Dépenses d'investissement	134 024.00 €	
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat d'investissement		-60 708.95 €

Prochain Conseil Municipal le 11 mars 2026 à 19h00

INFORMATIONS



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026, PARLONS-EN !



 Les élections municipales sont un moment clé de la démocratie locale. Elles permettent d'élire les conseillers qui agiront pour votre quotidien pendant les 6 prochaines années.

1. Comment voter ?

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. La commune dispose désormais de trois bureaux de vote. Une nouvelle carte électorale sera prochainement adressée à l'ensemble des électeurs. Le numéro du bureau de vote y est indiqué.

À noter : les anciennes cartes électorales ne permettent plus d'identifier le bureau de vote, notamment pour les électeurs concernés par le nouveau découpage. Il est donc recommandé de vérifier sa nouvelle carte avant le jour du scrutin afin de se rendre directement dans le bon bureau de vote.

Même si la carte électorale n'est pas exigée pour voter, **il est toutefois obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans, permis de conduire, carte Vitale avec photo).**

2. Comprendre le mode de scrutin

Dans les communes comme Saint-Dolay, le scrutin municipal s'effectue par liste paritaire : chaque liste doit comporter un nombre égal de femmes et d'hommes, avec une alternance obligatoire.

Les électeurs élisent les Conseillers Municipaux, 23, qui désignent ensuite le Maire et ses adjoints.

3. À quoi servent vos élus ?

Le Conseil municipal agit comme l'organe délibérant de la commune. Il prend les décisions majeures concernant :

- Les services publics : gestion des écoles, crèches, équipements sportifs et culturels.
- La vie locale : soutien aux associations, entretien de la voirie, délivrance des permis de construire.
- L'action sociale : désignation des membres du CCAS pour accompagner les personnes en difficulté.
- Le budget : vote des investissements pour le développement du village.

4. Le rôle du Maire : une double casquette

Le Maire exerce une double fonction : chef de la commune et représentant de l'État.

- Pour la commune : il met en œuvre les décisions du Conseil municipal, gère le budget et assure le pouvoir de police (sécurité et salubrité publiques).
- Pour l'État : il est responsable de l'état civil (mariages, naissances), de l'organisation des élections et de l'application des lois.



Bonne nouvelle chez votre TerrenaPro de Saint-Dolay !

Nouveaux horaires à partir du 10 mars

Grâce à la fidélité de ses clients et coopérateurs, votre magasin TerrenaPro Saint-Dolay a le plaisir d'annoncer l'élargissement de ses horaires d'ouverture.

Nouveaux horaires du 10 mars au 30 septembre 2026

Mardi : 08h30–12h00 / 14h00–18h00

Mercredi : 08h30–12h00 / 14h00–18h00

Jeudi : 08h30–12h00 / 14h00–18h00

Vendredi : 08h30–12h00 / 14h00–18h00

Samedi : 08h30–12h00

Profitez-en pour venir bénéficier de l'expertise de l'équipe et découvrir — ou redécouvrir — une large gamme de produits : Alimentation animale : chiens, chats, animaux de basse-cour, jardinage & végétaux, bricolage & matériaux et produits du terroir.

Un grand merci à vous : c'est grâce à votre confiance que l'équipe peut continuer à développer ses services et à faire grandir le magasin. Si la fréquentation se confirme, ils pourront même être maintenus toute l'année. !

L'équipe de TerrenaPro Saint-Dolay

Contact :

Adresse : 2 Coët Ducas – 56130 Saint-Dolay

Téléphone : 02 99 90 20 33

Facebook : TerrenaPro Saint-Dolay



Frelon asiatique : le piégeage de printemps commence en mars :

Avec le retour des beaux jours, le frelon asiatique à pattes jaunes redevient actif. Le mois de mars est une période clé de son cycle de vie : les reines sortent d'hibernation et cherchent à fonder de nouveaux nids.

👉 Agir à ce moment-là peut faire la différence, à condition de le faire correctement et dans le respect de la biodiversité.

🌸 **Pourquoi piéger au printemps ?** Chaque reine capturée au printemps, c'est potentiellement un nid en moins à l'été. Le piégeage ne permet pas d'éliminer totalement le frelon asiatique, mais il peut réduire localement sa présence, notamment autour des ruchers et des zones sensibles, s'il est bien ciblé.

📅 **Quand installer les pièges ?** À partir de mi-mars, après les dernières gelées. Lorsque les températures dépassent 12 à 15 °C de façon régulière jusqu'à mi-mai maximum

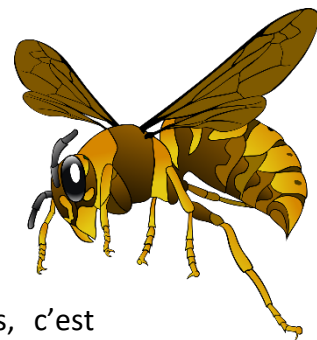
⚠️ Au-delà de cette période, le piégeage devient inefficace et risque de capturer des insectes utiles.

🐝 Quels pièges utiliser ?

✅ Uniquement des pièges sélectifs, conçus pour cibler le frelon asiatique

❌ Les pièges artisanaux (bouteilles, bocaux...) sont fortement déconseillés, car ils capturent aussi des abeilles, papillons et autres insectes pollinisateurs

Les pièges recommandés permettent de limiter les captures accidentelles et de préserver la biodiversité.



INSCRIPTION ÉCOLE :

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2026, à l'école public Arc-en-ciel de Saint-Dolay.

La démarche s'effectue en deux temps :

1. S'inscrire en mairie muni du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et d'un justificatif de domicile ;
2. Prendre rendez-vous avec l'équipe pédagogique pour venir découvrir l'école et rencontrer l'enseignante de maternelle.

Une matinée d'adaptation sera programmée fin mai/début juin pour accueillir les futurs élèves.

École Primaire Publique Arc-en-ciel

10 rue du Moulin de la Haie

56130 Saint-Dolay

Tel : 09 62 66 23 95

Ec.0561558p@ac-rennes.fr



Suspension de la réforme des retraites : qui est concerné ?

Publié le 27 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 introduit des ajustements importants sur la suspension de la réforme des retraites. Des changements à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le relèvement de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée d'assurance, instaurés par la réforme des retraites de 2023, sont suspendus **jusqu'en 2028**.

L'âge légal à **64 ans** ne s'appliquera plus aux personnes nées en 1968, mais **uniquement aux personnes nées à partir de 1969**.

L'âge légal varie selon votre année de naissance, il est fixé entre **62 ans et 9 mois** et **63 ans et 9 mois** pour les générations 1964 à 1968.

Tableau - ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE ET DURÉES DE COTISATION REQUISES				
Année de naissance	Âge avant la réforme	Âge requis à partir du 1er septembre	Nombre de trimestres avant la réforme	Nombre de trimestres requis à partir du 1er septembre
1964	63 ans	62 ans et 9 mois	171	170
1965 (entre le 1er janvier et le 31 mars)	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172	170
1965 (entre le 1er avril et le 31 décembre)	63 ans et 3 mois	63 ans	172	171
1966	63 et 6 mois	63 ans et 3 mois	172	172
1967	63 ans et 9 mois	63 ans et 6 mois	172	172
1968	64 ans	63 ans et 9 mois	172	172

La suspension concerne aussi les **carrières longues** pour les personnes dont la date de naissance se situe entre 1964 et 1968. Si vous avez commencé à travailler avant 16 ans, 18 ans, 20 ans ou 21 ans, le départ anticipé pour carrière longue est assoupli durant la suspension. Votre âge de départ anticipé sera calculé selon votre âge de début d'activité.

Service public pour la rénovation de l'habitat : Espace Conseil France Rénov'

Un service gratuit est disponible près de chez vous. Il s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs et propose des informations et conseils neutres et actualisés pour accompagner vos projets de travaux et améliorer la performance énergétique de votre logement.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour les rencontrer lors de leurs permanences les vendredis des semaines paires de chaque mois de 9h à 12h à la maison des service Arc Sud Bretagne Allée Raymond Le Dui-gou à Muzillac.

Contact et information : 02 97 31 49 40 - morbihan@cdhat.fr

AGENDA MARS / AVRIL :**DIMANCHE 8 MARS**

Faites la chasse aux déchets
« J'aime la nature propre » est une opération participative de ramassage des déchets
 (Initiative des Fédérations des chasseurs).

Rendez-vous à 9h00 à la salle de convivialité pour la présentation, puis départ pour le nettoyage dans une ambiance conviviale.

La matinée se terminera par un verre de l'amitié au local de chasse.

Un moment utile, convivial et citoyen à partager en famille ouvert à toutes et tous, petits et grands !

**DIMANCHE 29 MARS - Fest Deiz**

L'association LE ROND MITAO vous invite au premier Fest Deiz de l'année.

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre,
 Contacts : 02 99 90 24 04 ou 0667874929
 Mail : gilmario@orange.fr

DIMANCHE 5 AVRIL - Chasse aux œufs
 Départ à 11h 00

La chasse aux œufs est ouverte aux enfants domiciliés sur Saint-Dolay ou scolarisés dans une des écoles de la commune.

Inscription obligatoire avant le 21 mars soit en remplissant le coupon ou via le formulaire en ligne ou en scannant le QR code.

<https://framaforms.org/chasse-aux-oeufs-dimanche-5-avril-2026-bulletin-dinscription-1739812262orms.org>



AGENDA MARS / AVRIL :



DIMANCHE 12 AVRIL

VIDE GRENIER

au complexe sportif de la Noë (intérieur)

L'Amicale Laïque de l'école publique Arc-en-ciel vous attends nombreux pour son vide grenier.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site helloasso : <https://www.helloasso.com/.../vide-grenier-de-l-amicale...>

Les bénévoles soutiennent les sorties pédagogiques de l'école Arc-en-ciel.

L'Amicale Laïque est ouverte à tous : bénévoles recherchés, notamment pour le vide grenier.

Contact : Alac56130@laposte.net

SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 AVRIL

OSEZ III ! Salon des arts

de 10h00 à 18h00 Salle polyvalente

L'association Saint-Dolay Histoire et Patrimoine organise sa 3^{ème} édition de OSEZ III, le salon des arts qui met à l'honneur toute la créativité des artistes amateurs et professionnels locaux dont 3 artistes internationaux venus partager leurs univers et leurs savoir-faire avec vous.

Une nouvelle édition qui s'annonce particulièrement riche, festive et inspirante.



Il y a 6 000 ans le long de la Vilaine

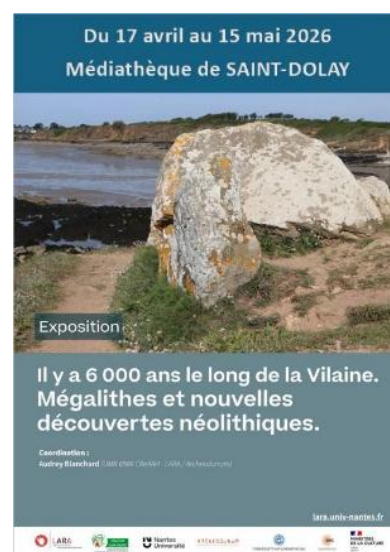
Sur les traces des premiers habitants de la Vilaine.

Cette exposition propose un voyage dans le temps, à la découverte des premiers habitants installés le long de la Vilaine il y a plus de 6 000 ans.

Elle présente les premières découvertes d'un programme de recherche archéologique mené dans le sud du Morbihan, entre Billiers et Rieux, ainsi qu'entre Pénestin et Saint-Dolay.

Ces travaux cherchent à mieux comprendre le mode de vie des populations néolithiques : habitat, agriculture et occupation du territoire.

L'exposition met en lumière cette démarche scientifique et ses premiers résultats, avec notamment des focus sur les mégalithes de Nivillac et les habitats néolithiques de Pénestin, témoins d'un patrimoine ancien encore visible aujourd'hui dans nos paysages



Médiathèque de Saint-Dolay du 17 avril au 15 mai

Agenda de la Médiathèque

du
11
au
28
mars

Médiathèque
de Saint-Dolay
2 0 2 6



Atelier création de poésies

en libre accès

pour toutes et tous - petits et grands

PRINTEMPS
POÉSIE

Coordonnées de la médiathèque

Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29

Mail > mediatheque@saintdolay.fr

Facebook > @MédiathèqueSaintDolay

Consultation du catalogue en ligne > <https://stdolay-pom.c3rb.org>

Site internet de la commune > <https://www.saintdolay.fr>

Horaires de la médiathèque

Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30
Jeudi	Fermée	16h30-18h30
Vendredi	Fermée	16h30-18h30
Samedi	9h30-12h	Fermée